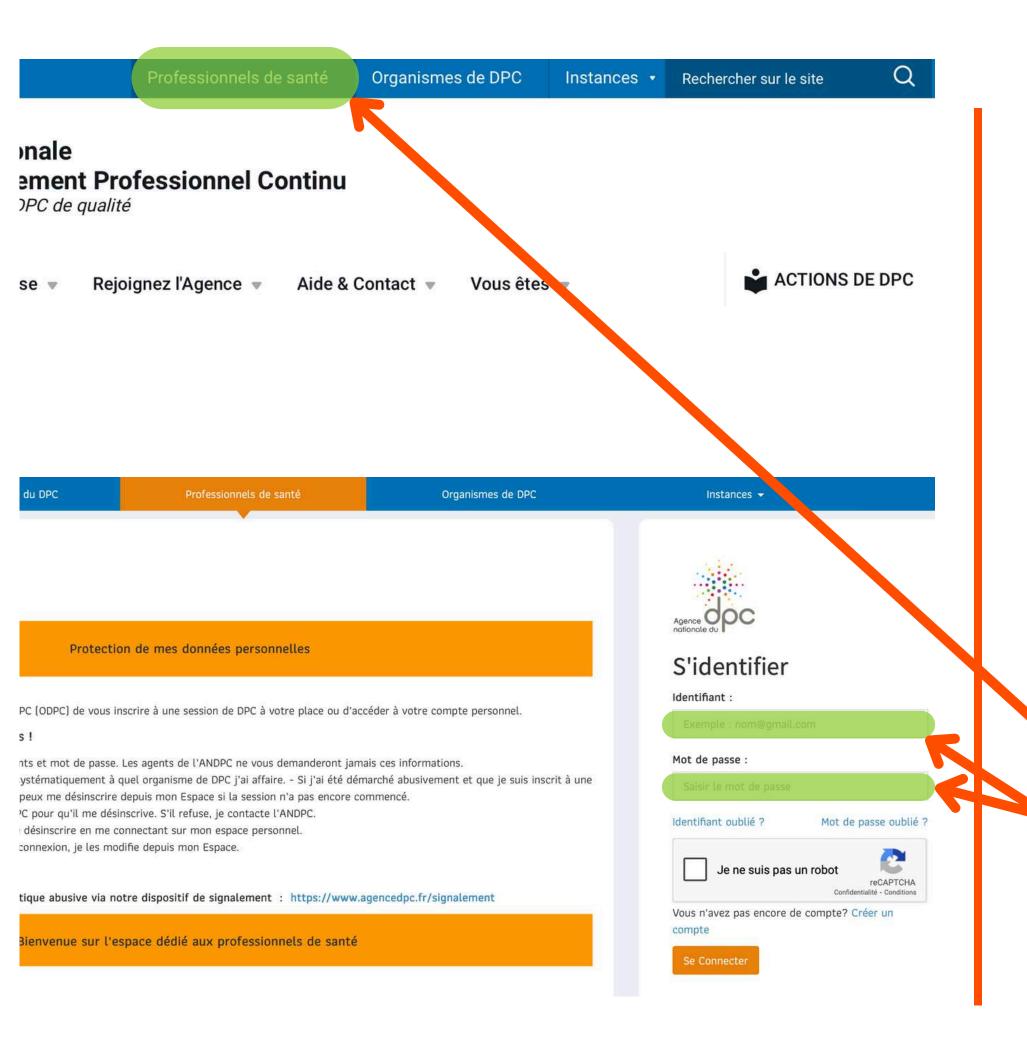
# GUIDE PRATIQUE

## INSCRIPTION À UNE FORMATION DPC: LES ÉTAPES







Dans ce guide, vous trouverez les étapes pour vous inscrire à une formation via le site du DPC.

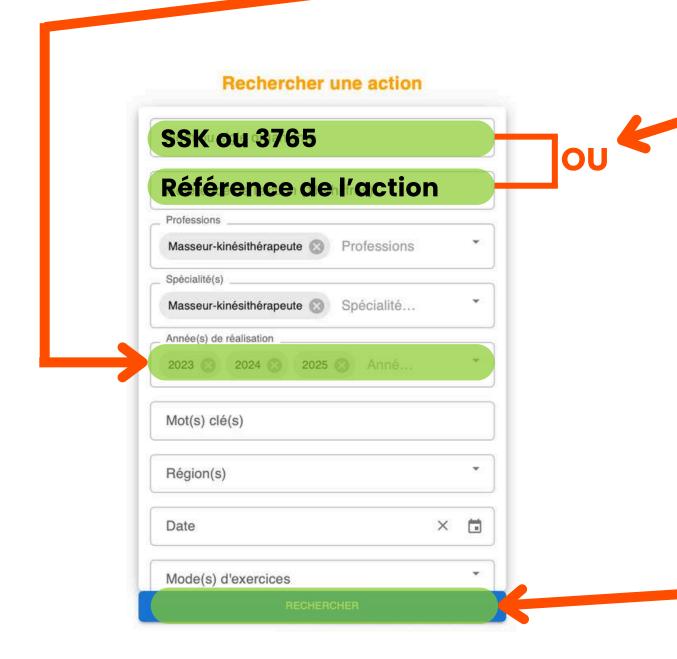
Les **zones encadrées en vert** transparent indiquent précisément les boutons ou rubriques sur lesquels vous devez cliquer.

Il vous suffit de suivre pas à pas les images pour finaliser votre inscription.

### 1. SE CONNECTER / S'IDENTIFIER

- Rendez-vous sur le site de l'<u>Agence DPC</u>
- Cliquez sur "Professionnels de Santé"
- Connectez-vous à votre espace personnel avec vos identifiants.
- N'hésitez pas à vérifier si votre RIB est à jour sur l'année Civile.





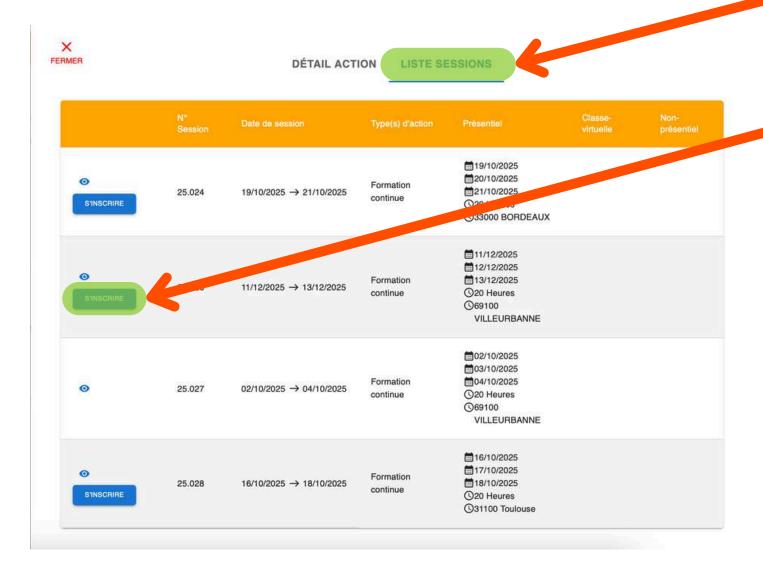
#### 2. RECHERCHE DE L'ACTION DPC

- Une fois connecté, choisissez le menu Actions DPC, Cliquez sur Rechercher une action / s'inscrire
- Vérifiez que la période de réalisation couvre bien 2023, 2024 ou 2025 (selon l'année en cours).
- Pour rechercher une action vous pouvez :
  - Dans la case « Référence de l'action » : Saisir la référence reçue par email lors de votre inscription avec SSK Formation, ou bien la référence indiquée sur la page formation de notre site.

#### OU

- Dans « Nom ou sigle organisme »: Taper "3765" ou "SSK" pour retrouver toutes les formations SSK prises en charge par le DPC.
- Oliquez sur Rechercher.





#### 3. CHOISIR LA SESSION

- Une fois la formation trouvée, cliquez sur «Détails».
- Une fenêtre s'ouvre sur la même page.
- Cliquez ensuite sur l'onglet «**Liste des sessions**» pour afficher les dates et lieux disponibles.
- Choisissez la session qui vous convient (ville, date), puis cliquez sur «**S'inscrire**».

#### 4. VALIDATION DE LA DEMANDE

- Votre demande d'inscription sera automatiquement transmise à SSK Formation.
- Nous validerons votre dossier d'inscription dès réception et vous enverrons un email de confirmation.